

POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE  
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE  
MEDICO-SOCIALE

Ref : 75538

## ARRETE

**Le Président du Conseil Départemental du Loiret**

**Arrêté modificatif portant autorisation d'extension de 6 places de la Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.) "Anjorant", située 29 rue des Cordiers - 45015 Orléans, gérée par la Fondation Val de Loire**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 313-1 et suivants relatifs au régime des autorisations des établissements sociaux et médico-sociaux, son article L313-5 relatif au renouvellement des autorisations, ses articles D312-197 et suivants, D312-6 et suivants ainsi que son annexe 3-0 ;

**Vu** le Code de la santé publique ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;

**Vu** le Décret n°2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;

**Vu** le décret n°2016-1759 du 16 décembre 2016 relatif à la transmission des actes d'autorisation en matière sociale relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental ;

**Vu** la délibération du 24 juin 2022 portant adoption du Schéma départemental de cohésion sociale 2022-2026 ;

**Vu** l'arrêté consolidé du 31 juillet 2023 conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

**Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 17 janvier 2018 portant renouvellement d'autorisation de fonctionnement, à compter du 3 janvier 2017, de la Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.) « Anjorant », située au 29 rue des Cordiers 45015 Orléans ;

**Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 23 février 2023 portant extension de l'autorisation de 6 places de la Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.) "Anjorant", située 29 rue des Cordiers - 45015 Orléans à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 ;

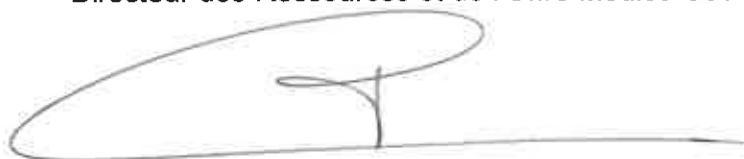
**Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 3 octobre 2023 portant extension de l'autorisation de 6 places de la Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.) "Anjorant", située 29 rue des Cordiers - 45015 Orléans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

**Article 6 :** Le Directeur Général des Services du Département du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Fondation Val de Loire et publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 25 AVR. 2024

Pour le Président et par délégation,

Romaric GUYON  
Directeur des Ressources et de l'Offre Médico-Social



**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies*